

Quatre types de documents d'urbanisme sont en vigueur dans Grand Poitiers

- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui couvre le territoire de 12 communes
- Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) qui couvre le centre-ville de Poitiers
- Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux qui couvrent une seule commune
- Les Cartes Communales (CC) qui couvrent une seule commune.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Grand Poitiers a été approuvé par le Conseil de Grand Poitiers en 2013. Il couvre les communes de :

[Béruges](#)

[Chasseneuil-du-Poitou](#)

[Mignaloux-Beauvoir](#)

[Poitiers](#)

[Biard](#)

[Croutelle](#)

[Migné-Auxances](#)

[Saint-Benoît](#)

[Buxerolles](#)

[Fontaine-le-Comte](#)

[Montamisé](#)

[Vouneuil-sous-Biard](#)

Plusieurs communes de Grand Poitiers sont couvertes par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) à l'échelle de la Commune. Les PLU, entrés en vigueur avant le 1er janvier 2017, ont été approuvés par les conseils municipaux de chaque commune. Désormais, la responsabilité d'approuver les PLU à l'échelle d'une commune est du ressort de Grand Poitiers Communauté urbaine. Les communes concernées sont :

[Beaumont Saint-Cyr](#)

[Coulombiers](#)

[Lavoux](#)

[Saint-Georges-Lès-Baillargeau](#)

[Bignoux](#)

[Dissay](#)

[Ligugé](#)

[Saint-Julien-l'Ars](#)

[Bonnes](#)

[Jardres](#)

[Liniers](#)

[Saint-Sauvant](#)

[Celle-L'Évescault](#)

[Jaunay-Marigny](#)

[Lusignan](#)

[Savigny-L'Évescault](#)

[Chauvigny](#)

[Jazeneuil](#)

[Pouillé](#)

[Sèvres-Anxaumont](#)

[Cloué](#)

[La-Chapelle-Moulière](#)

[Rouillé](#)

[Tercé](#)

3 communes de Grand Poitiers disposent d'une Carte Communale (CC). Les Cartes Communales, entrées en vigueur avant le 1er janvier 2017, ont été approuvées par les conseils municipaux de chaque commune.

<https://www.grandpoitiers.fr/habitat-urbanisme/plan-local-durbanisme/telecharger-les-plu-de-grand-poitiers>



Désormais, la responsabilité d'approuver les Cartes Communales à l'échelle d'une commune est du ressort de Grand Poitiers. Les communes concernées sont :

Curzay-sur-Vonne

La-Puye

Sanxay

Enfin, la commune de Saint-Radegonde n'a pas de document d'urbanisme local en vigueur. Le règlement national d'urbanisme, défini à l'échelon national dans le code de l'urbanisme, s'applique.

**GRAND POITIERS**

Place du Maréchal Leclerc  
CS 10569  
86021 Poitiers Cedex

**HORAIRES :**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du